



Coronavirus : certificat COVID (08.07.2021)

Le certificat COVID consigne une vaccination, une infection guérie ou un test négatif.

Vous trouverez plus d'explications sur la page de l'OFSP :

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/covid-zertifikat.html>

Ces informations peuvent changer rapidement et seront mises à jour en fonction de la situation.

1) Certificat COVID pour les personnes guéries après une infection au COVID-19 :

La demande de certificat pour les personnes guéries se fera exclusivement via un formulaire en ligne (www.fr.ch/certificat-covid).

La vérification des données d'éligibilité se fera automatiquement ou, le cas échéant, (manque de données) manuellement par le personnel de la Task Force sanitaire du canton de Fribourg. Le certificat est envoyé au format papier via la Poste Fédérale **dans les 6 à 9 jours**.

Plus d'informations : <https://www.fr.ch/sante/covid-19/covid-19-certificat-covid>

2) Documents concernés pour notre laboratoire

UNIQUEMENT les résultats de tests PCR COVID, pour autant que la/le patient/e ait fait la **demande AVANT** l'analyse (accord du patient obligatoire).

Validité : 72h après le prélèvement de l'échantillon

IMPORTANT : Les documents concernant la vaccination ou les tests rapides (antigéniques) **NE** sont **PAS** fournis par le laboratoire ! Aucun certificat pour les sérologies COVID !

La Confédération impose un **envoi sécurisé du certificat COVID**. Un système utilisant une **identification par le patient sur la plateforme HIN** devra être mis en place (**obligation légale**).

3) Comment demander son certificat pour PCR COVID

Les formulaires des demandes PCR COVID ont été mis à jour.



- **Par e-mail :**

Comme actuellement, via l'adresse e-mail du patient. Merci d'écrire lisiblement l'adresse et de la contrôler avec le patient.

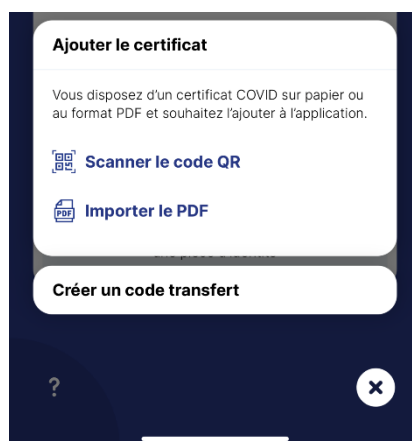
Nous vous rappelons que le patient doit donner son accord pour recevoir un document confidentiel sur une adresse e-mail non sécurisée (responsabilité du patient).

Le patient reçoit un lien pour télécharger le document sur une plateforme sécurisée (HIN). Si besoin, la marche à suivre se trouve sur notre page d'accueil www.promed-lab.ch

Il peut ensuite imprimer / utiliser le document avec le QR code.

- **Application COVID Certificate (solution la plus sûre et rapide) :**

Demande avec numéro généré depuis l'application « COVID Certificate ». Un code unique à 9 caractères doit être retranscrit sur le formulaire de demande et ensuite transmis au laboratoire. Envoi du certificat directement depuis le site de l'OFSP dans l'application.



Votre code transfert a été créé.



Étapes suivantes

- ✎ Remettez votre code à la personne prélevant l'échantillon à la pharmacie, au centre de test ou au cabinet médical.
- i Si vous souhaitez recevoir plusieurs certificats, p. ex. pour d'autres membres de votre famille, créez un nouveau code pour chaque certificat.

Disponible sur les plateformes habituelles (Apple Store, Play Store Google, etc.)

Le patient est responsable de son utilisation. Promed ne peut aucunement apporter de l'aide quant à son utilisation ou par rapport à d'éventuelles questions.